



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DSP S.A.S.

Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (EU) No 2015/830

Nom du produit: SUPER STRIP 100

Date de révision: 16.01.2017

Version: 3.0

Date d'impression: 03.08.2017

DSP S.A.S. vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SUPER STRIP 100

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Pour l'usage industriel: utiliser dans placage de métaux dans les circuits, connecteurs et la finition des métaux

Utilisations déconseillées: Nous vous recommandons d'utiliser ce produit en conformité avec les usages énumérés. Si vous comptez utiliser ce produit à d'autres fins que celles désignées, veuillez appeler votre contact du service commercial ou du service technique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

DSP S.A.S.
23 AVENUE JULES RIMET
93200 SAINT-DENIS
FRANCE

Information aux clients:

(31) 115 67 2626
SDSQuestion@dow.com

1.4 NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24: +33/388736000

Contact local en cas d'urgence: +33/388736000

ORFILA: 01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

La classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008 :

Irritation oculaire - Catégorie 2 - H319

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - H317

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément à la réglementation (EC) No 1272/2008 [CLP/GHS]:

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: **ATTENTION**

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Contient 3-nitrobenzènesulfonate de sodium

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique: Mixture de combinaisons solides, inorganiques et organiques.

3.2 Mélanges

Ce produit est un mélange.

Numéro de registre CAS / No.-CE / No.-Index	Numéro d'Enregistrement REACH	Concentration	Composant	Classification: RÉGLEMENT (CE) No 1272/2008
---	-------------------------------	---------------	-----------	---

Numéro de registre CAS 127-68-4 No.-CE 204-857-3 No.-Index 609-048-00-2	—	>= 60,0 - < 80,0 %	3-nitrobenzènesulfonate de sodium	Eye Irrit. - 2 - H319 Skin Sens. - 1 - H317
Numéro de registre CAS 497-19-8 No.-CE 207-838-8 No.-Index 011-005-00-2	01-2119485498-19	>= 12,5 - < 15,0 %	carbonate de sodium	Eye Irrit. - 2 - H319 Aquatic Chronic - 3 - H412
Numéro de registre CAS 7446-18-6 No.-CE 231-201-3 No.-Index 081-003-00-4	—	>= 0,25 - < 0,5 %	sulfate de dithallium	Acute Tox. - 2 - H300 Skin Irrit. - 2 - H315 STOT RE - 1 - H372 Aquatic Chronic - 2 - H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Soustraire à l'exposition. En cas de difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Un examen médical immédiat est requis.

Contact avec la peau: Consulter un médecin si des cloques apparaissent ou si la rougeur persiste. Laver la peau avec de l'eau.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment l'oeil avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en gardant l'oeil ouvert. Consulter un médecin en cas de douleur ou rougeur persistante.

Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Pas rapidement combustible. Sélectionner l'agent extincteur approprié pour les autres matières concernées.

Moyens d'extinction inappropriés: Donnée non disponible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Donnée non disponible

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Eviter la formation de nuages de poussière.

5.3 Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Porter une combinaison de protection intégrale et un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Porter un vêtement de protection approprié. Porter un équipement de protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Essayer d'empêcher la matière de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas déverser directement dans une source d'eau. Aviser les autorités si la fuite s'est déversée dans un cours d'eau ou un égout ou a contaminé le sol ou la végétation.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Balayer dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination. Eviter toute formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres rubriques: Les références à d'autres sections ont été fournies dans les sous-sections précédentes (le cas échéant).

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Utiliser une ventilation d'évacuation locale si l'environnement est poussiéreux. Éviter l'inhalation de la poussière. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Conserver dans le conteneur d'origine. La zone de stockage doit être: Fraîche Sèche Bien ventilée Pas directement exposée à la lumière Loin de matières incompatibles Appliquer de bonnes mesures d'hygiène personnelle pour éviter toute exposition accidentelle.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pour des informations complémentaires sur ce produit, consulter la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous , si existantes .

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
carbonate de sodium	Dow IHG	TWA	10 mg/m ³
sulfate de dithallium	ACGIH	TWA Fraction inhalable	0,02 mg/m ³ , Thallium

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Des méthodes techniques de prévention ou de contrôle de l'exposition sont préférées. Elles comprennent enceinte de traitement ou individuelle, ventilation mécanique et contrôle des conditions de traitement.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Lunettes

Protection de la peau

Protection des mains: Gants en caoutchouc nitrile. D'autres gants résistants chimiques peuvent être recommandés pour votre sûreté professionnelle.

Autre protection: - Vêtements de travail normaux

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. La sélection d'un système respiratoire spécifique doit être basée sur la concentration en suspension dans l'air qui se trouve sur le lieu de travail, celle-ci ne devant pas dépasser la limite de fonctionnement du système respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir SECTION 7: Manipulation et stockage et SECTION 13: Considérations relatives aux mesures à prendre pour éviter des expositions environnementales excessives durant l'utilisation et l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Etat physique	solide
Couleur	brun
Odeur	Non déterminé
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	10
Point/intervalle de fusion	350 °C
Point de congélation	Donnée non disponible
Point d'ébullition (760 mmHg)	Donnée non disponible
Point d'éclair	>100 °C
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible

Tension de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative (air = 1)	Donnée non disponible
Densité relative (eau = 1)	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Ce produit est un mélange. Voir section 12 pour les données des composantes individuelles.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Température de décomposition	Températures supérieures à la température de stockage recommandée.
Viscosité cinématique	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non

9.2 Autres informations

Densité du liquide	Non déterminé
Poids moléculaire	Pas de données disponibles pour le mélange

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité: Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter: hautes températures. Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.

10.5 Matières incompatibles: Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux: Fumées toxiques

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Toxicité aiguë par inhalation

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Sensibilisation

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Cancérogénicité

N'est pas considéré comme cancérogène selon NTP, IARC, et OSHA

Tératogénicité

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Toxicité pour la reproduction

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Mutagénicité

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

Danger par aspiration

Pas de données d'essais disponibles. Voir de la données de composante.

COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:

3-nitrobenzènesulfonate de sodium

Toxicité aiguë par voie orale

DL50, Rat, > 5 000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 5,1 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

irritation légère

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire modérée.

Sensibilisation

A provoqué des réactions allergiques cutanées lors d'essais sur des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

carbonate de sodium

Toxicité aiguë par voie orale

DL50, Rat, 2 800 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50, Lapin, > 2 000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par inhalation

Les poussières peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Pour des effets narcotiques: Les données pertinentes ne sont pas disponibles.

La CL50 n'a pas été déterminée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Une exposition prolongée ne devrait pas provoquer une irritation cutanée importante.

Peut provoquer une réaction plus grave si la peau a subi une abrasion (égratignure ou coupure).

Peut provoquer une réaction plus grave si la peau est couverte (sous les vêtements ou les gants).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Sensibilisation

Pour la sensibilisation cutanée.

Aucune donnée trouvée.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Aucune donnée trouvée.

Tératogénicité

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Les données pertinentes ne sont pas disponibles.

Mutagénicité

Aucune donnée trouvée.

Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

sulfate de dithallium

Toxicité aiguë par voie orale

DL50, Rat, 16 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Toxicité aiguë par inhalation

La CL50 n'a pas été déterminée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Essentiellement non irritant pour les yeux.

Sensibilisation

Pour la sensibilisation cutanée.

Aucune donnée trouvée.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Aucune donnée trouvée.

Tératogénicité

Aucune donnée trouvée.

Toxicité pour la reproduction

Des expériences ont montré des effets toxiques pour la reproduction sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité

Aucune donnée trouvée.

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

12.1 Toxicité

3-nitrobenzènesulfonate de sodium

Toxicité aiguë pour les poissons.

CL50, Leuciscus idus(Ide), 96 h, >500 mg/l, Méthode non spécifiée.

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnies, 96 h, 8 665 mg/l, Méthode non spécifiée.

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50, Algues (scenedesmus subspicatus), Taux de croissance, 72 h, >500 mg/l, Méthode non spécifiée.

Toxicité pour les bactéries

CE50, Pseudomonas putida, 17 h, >10 000 mg/l

carbonate de sodium

Toxicité aiguë pour les poissons.

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), 96 h, 32,7 mg/l, Méthode non spécifiée.

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnies, Essai en statique, 48 h, 265 mg/l, Méthode non spécifiée.

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Immobilisation, 48 h, 390 mg/l, Méthode non spécifiée.

sulfate de dithallium

Toxicité aiguë pour les poissons.

Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 compris entre 1 et 10 mg/L dans la plupart des espèces sensibles).

12.2 Persistance et dégradabilité

3-nitrobenzènesulfonate de sodium

Biodégradabilité: Facilement biodégradable Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Biodégradation: > 90 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 302

carbonate de sodium

Biodégradabilité: La biodégradation ne s'applique pas.

sulfate de dithallium

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

3-nitrobenzènesulfonate de sodium

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): -2,61 OCDE ligne directrice 107

carbonate de sodium

Bioaccumulation: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

sulfate de dithallium

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

12.4 Mobilité dans le sol**carbonate de sodium**

Les données pertinentes ne sont pas disponibles.

sulfate de dithallium

Aucune donnée trouvée.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes**carbonate de sodium**

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

sulfate de dithallium

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

L'affectation d'un groupe déchet approprié EWC ainsi que d'un code déchet EWC propre à ce produit dépend de l'utilisation qui est faite de ce produit. Contacter les services d'élimination de déchets.

Méthodes de traitement et d'élimination des emballages usés: Les récipients vides peuvent contenir des résidus nocifs. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Ne pas retirer l'étiquette avant que le container soit parfaitement propre.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification pour les transports ROUTIERS et FERROVIAIRES (ADR/RID) :

- | | | |
|------|--|----------------------------------|
| 14.1 | Numéro ONU | Sans objet |
| 14.2 | Désignation officielle de transport de l'ONU | Non réglementé pour le transport |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | Sans objet |
| 14.4 | Groupe d'emballage | Sans objet |

- | | |
|---|--|
| 14.5 Dangers pour l'environnement | N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement basée sur les données disponibles |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Pas de données disponibles. |

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

- | | |
|--|---|
| 14.1 Numéro ONU | Sans objet |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Not regulated for transport |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Sans objet |
| 14.4 Groupe d'emballage | Sans objet |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | N'est pas considéré comme polluant marin basée sur les données disponibles. |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Pas de données disponibles. |
| 14.7 Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC | Consult IMO regulations before transporting ocean bulk |

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

- | | |
|---|-----------------------------|
| 14.1 Numéro ONU | Sans objet |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Not regulated for transport |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Sans objet |
| 14.4 Groupe d'emballage | Sans objet |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Pas de données disponibles. |

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Règlement REACH (CE) n° 1907/2006**

Ce produit ne contient que des composants qui ont été soit préenregistrés, enregistrés, exemptés des obligations d'enregistrement, considérés comme étant enregistrés soit sujets à l'enregistrement conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Les indications susmentionnées sur le statut d'enregistrement dans REACH sont fournies en toute bonne foi et sont supposées exactes à compter de la date ci-dessus. Cependant aucune garantie, ni expresse ni tacite, est assurée. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur/consommateur de s'assurer que le statut réglementaire du produit est correct et bien compris.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Énuméré dans le règlement: Non applicable

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)
non déterminé**Maladies Professionnelles (R-461-3, France):**

(Non applicable)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

La classification et la procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008

Eye Irrit. - 2 - H319 - Méthode de calcul

Skin Sens. - 1 - H317 - Méthode de calcul

Révision

Numéro d'identification: 101140458 / A674 / Date de création: 16.01.2017 / Version: 3.0

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
Dow IHG	Dow IHG
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

DSP S.A.S. recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.